

Le Relais Petite Enfance

Le rôle du RPE

- communique aux parents la liste des assistantes maternelles indépendantes de la commune et informe sur les démarches administratives,
- informe les assistantes maternelles sur leurs droits et obligations, sur les démarches liées à l'agrément,
- organise des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles (ateliers d'éveil les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin suivant un planning défini par le RPE et sur inscription).

Les accueils physiques, pour les parents ou les assistantes maternelles, se font sur rendez-vous auprès de la responsable.

Le RPE est fermé le mercredi et vendredi après-midi.

Les assistantes maternelles indépendantes, agréées par les services départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent l'accueil des enfants à leur domicile.

Exercer en tant qu'assistante maternelle

Pour exercer le métier d'assistante maternelle, il faut obtenir un agrément. À l'issue d'une évaluation, celui-ci est délivré par le service de Protection maternelle et Infantile du Conseil Départemental. Les assistantes maternelles sont tenues d'effectuer une formation et bénéficient d'un suivi par la puéricultrice de secteur. Elle est employée par les parents qui établiront un contrat de travail déterminant la durée d'accueil, les horaires, les soins à apporter, les autorisations liées aux déplacements.





Contact

Relais Petite Enfance

1 voie Christine et Jacques Truffart
77400 Thorigny-sur-Marne
France
Responsable : Isabelle KWASNIAK
[01 64 30 18 01](tel:0164301801)
rpe@thorigny.fr

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

[SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK](#)

[SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER](#)

You
are
using
a
browser
that
is
not
supported
by
the
Google
..